

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20170425-D2017-30.D
Date de télétransmission : 26/04/2017
Date de réception préfecture : 26/04/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-30 en date du 25/04/2017 portant approbation de l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'aménagement du parking de l'école et de la salle polyvalente :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 25 avril 2017, à 18H30, suivant convocation en date du 19 avril 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, BERGER Thierry, CASTANET Christine, ALAMARGOT Sylvie, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc, GILLES Dominique.

Représenté : Mme HARGE Andrée procuration à GILLES Dominique.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	1	11	12	12	0

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de permettre l'aménagement du parking aux abords de l'école maternelle et de la salle polyvalente il est prévu que la commune achète la parcelle cadastrée section A n°940 d'une surface de 483 m². Il propose donc d'acquérir cette parcelle au prix d'un euro le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acheter la parcelle cadastrée section A n°940 au tarif d'un euro le mètre carré.
- **DIT** que les frais d'acte et d'enregistrement seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout document à intervenir pour la réalisation de cette opération.

A La Geneytouse, le 26 Avril 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 26 avril 2017.